

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2023**

Le jeudi vingt-et-un décembre deux mil vingt-trois à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Paul FÉNOT, Maire

Etaient présents : M. Jean-Paul FÉNOT, Mme Françoise CHANTRAIT, M. Joël GRIFFE, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M Jean MICHOT, M Michel ROUSSEL, M. Razak IDRISOU
formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mme Hélène LEONARD a donné pouvoir à M. Jean-Paul FÉNOT
M Frédéric LAMOTHE a donné pouvoir à M. Razak IDRISOU

Absents : M. Cédric LESAGE, Mme Sandrine LEDEUX, M. Kevin REGINARD

Secrétaire de séance : Mme Laure VERRIER

Date de convocation : 14/12/2023

Date d'affichage : 14/12/2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 12

Le Conseil municipal :

- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023
- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023
- ❖ **PREND ACTE** des décisions prises par M le Maire
- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de la convention de mise à disposition des bassins de la piscine municipale, proposée par la commune de Bray-sur-Seine, pour les élèves de l'école élémentaire de Gouaix, au titre de l'année scolaire 2023/2024, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, de réaliser les aménagements de sécurité sur la RD n° 49- Avenue de la Gare, pour un montant prévisionnel de 12 130,00 € HT, **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux sur l'année 2024, **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la commune, **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée, et à signer tout document s'y rapportant.
- ❖ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'adhérer à la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.
- ❖ **D'ENGAGER**, à l'unanimité, la définition de zones d'accélération énergies renouvelables sur le territoire de la commune ; **DE METTRE EN ŒUVRE** les modalités d'élaboration suivantes, permettant la participation du public et des acteurs du territoire :
 1. Identification des zones propices au développement des énergies renouvelables en considérant :
 - diverses informations techniques : situation énergétique actuelle de la commune en termes de consommation et de production ; repérage des installations existantes ; récolement des potentiels connus pour les différentes sources d'énergies

- renouvelables sur le périmètre communal ; prise en compte des zones présentant des contraintes environnementales et/ou patrimoniales ; prise en compte de l'inventaire des zones d'activité économique ; etc.
- les intentions de projets connus ;
 - les projets à venir qui répondent à des obligations réglementaires.
2. Définition des priorités communales, en lien avec les objectifs énergie-climat supra-communales ;
 3. Elaboration de projets de cartes, précisant les zones d'accélération par type de source renouvelable et estimant les puissance et/ou production énergétiques associées ;
 4. Transmission des projets de zones d'accélération de la commune, ainsi que la synthèse de la consultation électronique du public, à la Communauté de communes du Bassée-Montois pour l'organisation d'un débat au sein du conseil communautaire ;
 5. Présentation des projets de zones d'accélération énergies renouvelables pour adoption par le conseil municipal ;
 6. Transmission de la délibération du conseil municipal au référent préfectoral, accompagnée des zones d'accélération au format cartographique adéquat ;
 7. Mise en ligne sur le site de la commune, pendant trois mois, des cartes présentant les zones d'accélération énergies renouvelables retenues, avec la synthèse des observations et propositions du public et dans un document séparé les motifs de la décision.
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par l'entreprise PROTECNA pour la phase 3 : dossier de consultation des entreprises pour un montant HT de 3 500,00 € et pour la phase 4 : suivi de l'exécution et amo pour un montant HT de 2 400,00 €, **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget, **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
 - ❖ **ADOpte**, à l'unanimité, le projet de travaux comme indiqué ci-dessus, pour un montant total HT de 122 150,00 €, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus, **SOLLICITE** une subvention de l'Etat (**toutes subventions de l'Etat**) de 61 075,00 € dans le cadre de la programmation 2024, **AUTORISE** le maire à signer tous actes aux effets ci-dessus
 - ❖ **ADOpte**, à l'unanimité, le projet de travaux comme indiqué ci-dessus, pour un montant total HT de 122 150,00 € **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus, **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France, de 36 645,00 € au titre Bouclier de sécurité « Soutien à l'équipement en vidéoprotection » 2024. **AUTORISE** le maire à signer tous actes aux effets ci-dessus
 - ❖ **ADOpte**, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA, **ABROGE** la délibération n°77 208 23 08 52 du 30 novembre 2023
 - ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS), **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés, **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaires, réseau aérien et souterrain sur le réseau d'éclairage public rue diverses, **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant l'extension de réseau et création d'un point lumineux, remplacement de luminaires sur façade centre de loisirs et parking sur le réseau d'éclairage public pour les commerces, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution, **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.
 - ❖ **FIXE** à l'unanimité, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du maire et des adjoints suivant le document annexé, **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal et que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice, **PRECISE** que le montant individuel des indemnités allouées aux élus est

susceptible d'évoluer au cours du mandat, en fonction du nombre de conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction, et du nombre de fonctions déléguées par le Maire et assurées par chacun des élus concernés, **PRECISE** que ces indemnités sont payées mensuellement et suivent l'évolution des traitements de la fonction publique, **PRECISE** que les présentes indemnités sont automatiquement ajustées en fonction des variations d'indice et de barème de taux en vigueur, ainsi que des nouvelles lois et nouveaux décrets entrant en vigueur postérieurement à la prise d'effet de cette délibération, **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, **ABROGE** la délibération n°77 208 20 04 02 du 25 mai 2020

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45



Fait à Gouaix, le 30 décembre 2023

Maire

ENOT Jean-Paul

Date d'affichage le :	Date de retrait de l'affichage le
-----------------------	-----------------------------------